

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
30 Juin 2017**

OBJET : Avenants concernant la mise en oeuvre du dispositif contrats uniques d'insertion au titre de l'année 2017

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 30 Juin 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer :

- avec l'Etat, l'avenant n°1 à la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens 2017 prévoyant une diminution du contingent de 500 contrats CUI CIE cofinancés portant ainsi de 1000 à 500 CIE l'objectif d'entrée sur l'exercice 2017 et un contingent supplémentaire de 300 contrats CUI CIE, d'une durée de 12 mois, financés à 100% par le Département pour compenser cette baisse sur l'année 2017,
- avec l'ASP, l'avenant n°3 à la convention de gestion de l'aide versée aux employeurs de salariés en contrat unique d'insertion ou en emploi d'avenir.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée